# REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

#### DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°000035/AONO/MPT/CIPM/2021 DU 20 SEPTEMBRE 2021 LANCE EN PROCÉDURE
D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DU
DEVELOPPEMENT DE TROIS APPLICATIONS NUMERIQUES POUR LA MISE A
DISPOSITION DES INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DE LA CAN TOTAL 2022
ET LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES VILLES DE COMPETITION.

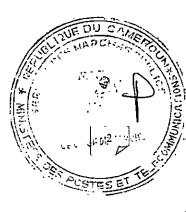
**FINANCEMENT: FST EXERCICE 2021** 

IMPUTATION BUDGETAIRE: N°55 45 587 02 220021 2276



# TABLE DES MATIERES

Pièce n° 1 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)	3
Pièce n° 2 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)	10
<u>Pièce n° 3</u> : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)	19
<u>Pièce n° 4</u> : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	25
Pièce n° 5 : Les termes de références	33
Pièce n° 6: Les tableaux pour la proposition technique	40
Pièce n° 7: Les tableaux pour la proposition financière	50
<u>Pièce n° 8</u> : Le modèle de marché	55
Pièce n° 9 : Les formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires	60
<u>Pièce n° 10</u> : Les formulaires des études préalables	67
<u>Pièce n° 11</u> : La liste des établissements bancaires et organismes financiers cautions dans le cadre des n 68	autorisés à émettre les narchés publics
Pièce n° 12 : La grille d'évaluation	69



# PIECE Nº 1: AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

#### AVIS D'APPEL NATIONAL OUVERT

N°000035/AONO/MPT/CIPM/2021 DU 20 SEPTEMBRE 2021 LANCE EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE TROIS APPLICATIONS NUMERIQUES POUR LA MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DE LA CAN TOTAL 2022 ET LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES VILLES DE COMPETITION.

#### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes en vue du développement de trois applications numériques pour la mise à disposition des informations sur le déroulement de la CAN TOTAL 2022 et les informations pratiques sur les villes de compétition.

#### 2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres sont déclinées ainsi qu'il suit :

- l'analyse des besoins et l'étude de faisabilité de la plateforme ;
- la Collecte des données des parties prenantes (documents, listes, les contenus etc.);
- la géolocalisation (cartographie-mapping) des sites d'intérêt général dans les villes de Yaoundé,
   Douala, Limbe, Bafoussam, Garoua et Buea;
- la Conception générale de la plateforme numérique et la conception de chaque application (site web et mobiles);
- la conception du design aux chartes et couleurs de la CAN-TOTAL 2022;
- la programmation (codage) des données collectées et des sites cartographiés ;
- l'Intégration et la mise en production entre les deux applications mobiles et le site web
- l'hébergement deux applications mobiles et du site web ;
- la communication pour la vulgarisation de la plateforme numérique ;
- la production des documents explicatifs de la plateforme

#### 3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est Ouverte aux cabinets, bureaux d'Etudes ou startup du domaine du développement des applications et sites web.

#### 4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le CAS FST, de l'exercice 2021 à la ligne N°55 45 587 02 220021 2276.

# 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA.

#### 6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41) dès publication du présent avis.

#### 7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) sisé au 1 étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23

hés) sisé au le Conservation de la contra del la

641) dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement, au Trésor public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA.

#### 8. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41), au plus tard le 11 Octobre 2021 à 14 heures et devra porter la mention :

#### AVIS D'APPEL NATIONAL OUVERT

N°000035/AONO/MPT/CIPM/2021 DU 20 SEPTEMBRE 2021 LANCE EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE TROIS APPLICATIONS NUMERIQUES POUR LA MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DE LA CAN TOTAL 2022 ET LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES VILLES DE COMPETITION

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

# 9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances d'un montant de neuf cent mille (900 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

#### 10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

#### 11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera dans un premier temps et aura lieu le 11 Octobre 2021 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL dans la salle de réunions de la Commission, sise au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAMPOST (porte 308).

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise se fera dans un second temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

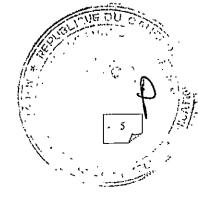
#### 12. Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatre (04) mois.

#### 13. Principaux critères d'évaluation

#### 13.1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fausse déclaration;
- Offre technique comportant le montant de la proposition financière ;
- Offre financière incomplète;
- Absence d'un prix unitaire quantifié;



- Capacité financière insuffisante;
- Absence de la déclaration de non abandon des prestations ;
- Note technique inférieure à 75/100 points.

#### 13.2. Critères essentiels

i	Compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, méthodologie,	
	résultats, planning de réalisation)	15 points
ii	Expérience du Cabinet ou Bureau d'Études	25 points
iii	Qualification du personnel clé	50 points
iv.	Moyens techniques, matériels et logistiques de travail	05 points
V	Présentation des offres	05 points

# 14. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection du mieux disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

# 15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

# 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Règlementation des Postes et Télécommunications, 4ème étage (Porte 403) Tel: (+237) 222 222 982.

<u>NB</u>: Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748./-

## **Ampliations:**

- MINMAP ;
- -ARMP (pour publication et archivage);
- Président CIPM (pour information);
- Affichage (pour information);
- Service des marchés Publics (pour archivage).



RISERIA FIECUMENTA

N. MARTIER COMMUNICATIONS

SECREJARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Warn-Pather.an

MINISTRY OF PUBLISHING TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

AVIS D'APPEL NATIONAL OLIVERT

J'AONO/MPT/CIPM/2021 DU 2 U SH. 2021 LANCE EN PROCÉDURE
D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DU

DEVELOPPEMENT DE TROIS APPLICATIONS NUMERIQUES POUR LA MISE
A DISPOSITION DES INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DE LA CAN

TOTAL 2022 ET LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES VILLES DE

COMPETITION.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes en vue du développement de trois applications numériques pour la mise à disposition des informations sur le déroulement de la CAN TOTAL 2022 et les informations pratiques sur les villes de compétition.

# 2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres sont déclinées ainsi qu'il suit :

- l'analyse des besoins et l'étude de faisabilité de la plateforme;
- la Collecte des données des parties prenantes (documents, listes, les contenus etc.);
- la géolocalisation (cartographie-mapping) des sites d'intérêt général dans les villes de Yaoundé, Douala, Limbe, Bafoussam, Garoua et Buea;
- la Conception générale de la plateforme numérique et la conception de chaque application (site web et mobiles);
- la conception du design aux chartes et couleurs de la CAN-TOTAL 2022;
- la programmation (codage) des données collectées et des sites cartographiés ;
- l'Intégration et la mise en production entre les deux applications mobiles et le site web
- l'hébergement deux applications mobiles et du site web;
- la communication pour la vulgarisation de la plateforme numérique ;
- la production des documents explicatifs de la plateforme

#### 3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est Ouverte aux cabinets, bureaux d'Etudes ou startup du domaine du développement des applications et sites web.

#### 4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le CAS FST, de l'exercice 2021 à la ligne N°55 45 587 02 220021 2276.

#### 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA.

#### 6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41) dès publication du présent avis.

# 7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) sise au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél.

177 733 8413 Be et Michilan du erfecti à les confederation d'une quintance des ersement 25, tresor public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA.

#### 8. Remise des offres

thaque offre redigee en français ou en angiais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41), au plus tard le 1944 (1644-2021). à 14 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL NATIONAL OUVERT

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

# 9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances d'un montant de neuf cent mille (900 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

#### 10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

#### 11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera dans un premier temps et aura lieu le 1.1.001.2021... à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL dans la salle de réunions de la Commission, sise au 3ème étage de l'immeuble siège de la CAMPOST (porte 308).

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise se fera dans un second temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

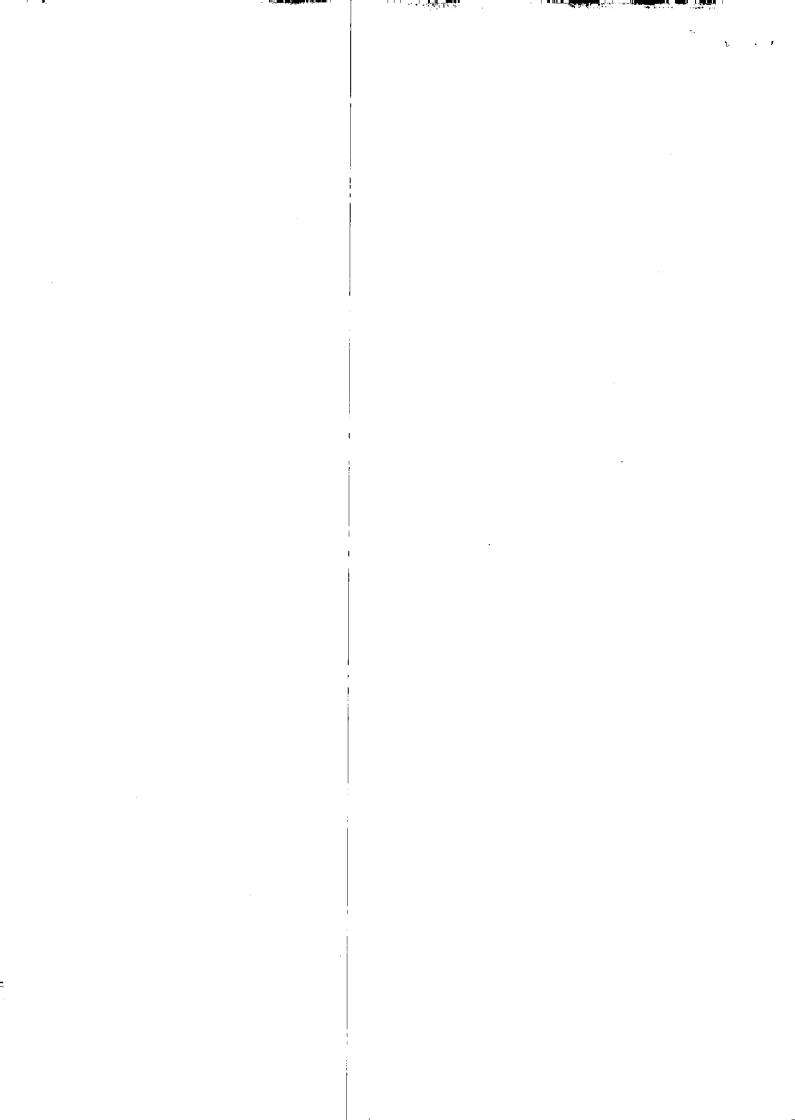
#### 12. Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatre (04) mois.

# 13. Principaux critères d'évaluation

#### 13.1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis;



- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis :
- Document tassificiou kausse declaration:
- Offre technique comportant le montant de la proposition financière ;
- Offre financière incomplète :
- Absence d'un prix unitaire quantifié :
- Capacité financière insuffisante;
- Absence de la déclaration de non abandon des prestations;
- Note technique inférieure à 75/100 points.

#### 13.2. Critères essentiels

j	Compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, méthodologie,	
	resultats, plaining de realisation)	
11	Expérience du Cabinet ou Bureau d'Études	15 points
iii	Qualification du personnel clé	25 points
iv.	Moyens techniques, matériels et logistiques de travail	50 points
ν	Présentation des offres	05 points
4 N.A	(ALL A TOP OF THE STATE OF THE	05 points

# 14. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection du mieux disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

# 15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

# 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Règlementation des Postes et Télécommunications, 4ème étage (Porte 403) Tel: (+237) 222 222 982.

NB: Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748 /-

## Ampliations:

- MINMAP;
- -ARMP (pour publication et archivage);
- Président CIPM (pour information);
- Affichage (pour information);
- Service des marchés Publics (pour archiv

Le Ministre The Minister New Mendomo Minelte

TO BE THE RESERVE STANFARDES Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES POSTES ET TELL COMMUNICATIONS

...----SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMERONA Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL **AFFAIRS** 

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER .../AONO/MPT/CIPM/2021 OF ..**2.0. SEPI .2021** LAUNCHED IN A CEDURE OF URGENCY FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT FOR THE DEVELOPMENT OF THREE DIGITAL APPLICATIONS MEANT TO PROVIDE INFORMATION ON THE CONDUCT OF THE 2022 AFCON AND PRACTICAL INFORMATION ON THE CITIES WHERE THE INFORMATION WILL HOLD.

1. Purpose

The minister of Posts and Telecommunications hereby launches an Open National Invitation to Tender for the recruitment of a firm or consulting firm for the development of three digital applications meant to provide information on the conduct of the 2022 AFCON and practical information on cities where the competition will hold.

2. Description of services

The services under this tender shall be presented as follows:

Needs analysis and feasibility study of the platform

Collection of stakeholder data (documents, lists, contents etc.)

Geolocation (mapping) of sites of general interest in the cities of Yaoundé, Douala, Limbe, Bafoussam, Garoua and Buea

The general design of the digital platform and the design of each application (website and mobile)

The design of the charters and colours of 2022 AFCON

The programming (coding) of the collected data and the mapped sites

Integration and production start-up between the two mobile applications and the website

Hosting of the two mobile applications and the website

Communication to popularise the digital platform;

Production of explanatory documents for the platform.

3. Participation and origin

Participation in this call for tenders is open to firms, consulting firms or start-ups in the field of application and website development.

4. Financing

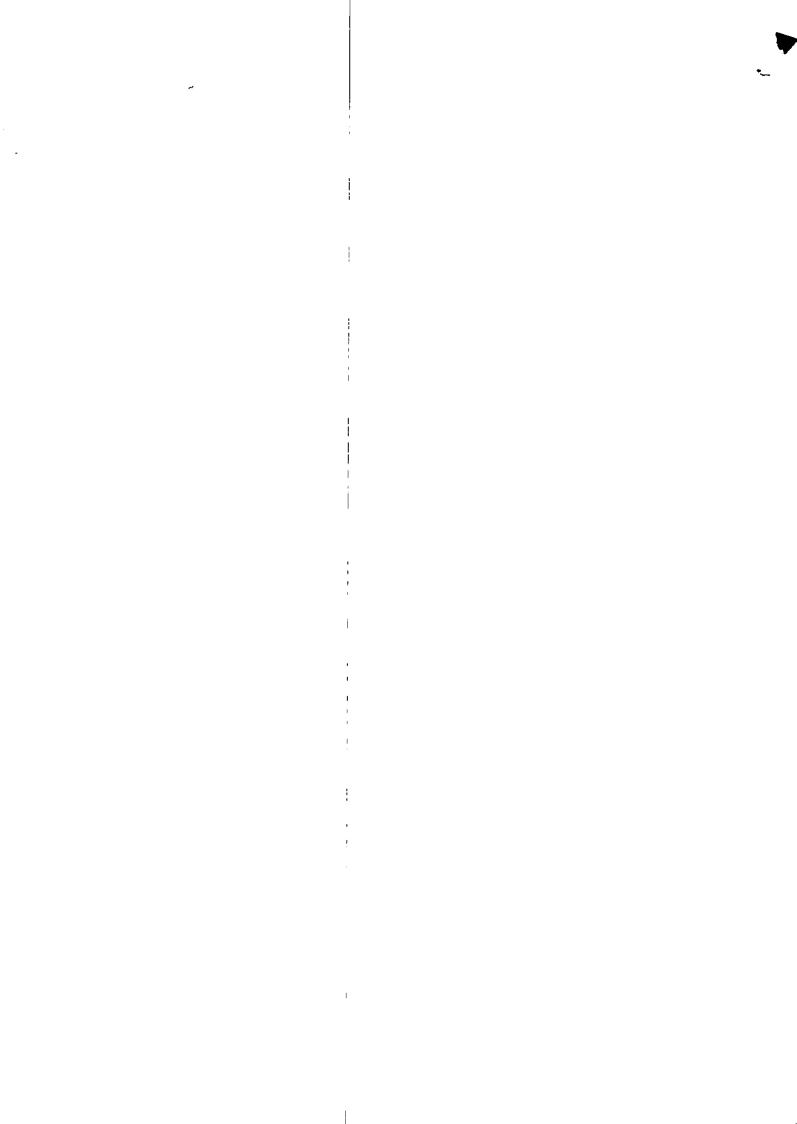
The services under this tender are financed by the 2021 financial year, budget head No. 55 45 587 02 220021 2276 of the Telecommunications Special Fund Earmarked Account.

5. Estimated cost

The estimated cost of the service stands at CFA forty-five million (45,000,000) francs.

6. Consultation of Tender documents

The tender documents may be consulted during working hours at the Department of General Affairs (Contracts Service) located at the 1st floor of the Ministry of Posts and Telecommunications, Room 162 (Tel. 242 23 36 41) upon publication of this announcement.



7. Acquisition of tender file

The complete set of biding documents may be obtained at the Department of General affairs (Contracts Service), located at the 1st floor of Vilnistry of Posts and Telecommunications, Room 162, (Tel. 242.23.36.41) upon the publication of this tender against the payment into the public treasury of a non-refundable sum of CFA fifty thousand (50,000) francs.

# 8. Submission of bids

Each tender file written in French or English should be presented in seven (07) copies including the original and six (06) copies, labelled as such, should reach the Department of General Affairs, Contracts Service located at the 1st floor of the building hosting the central services of MINPOSTEL, Room 162 (242,233,641, not later than the ..., 100. 2021. at 2:00 pm and shall carry the following label:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

PROCEDURE OF URGENCY FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT FOR THE DEVELOPMENT OF THREE DIGITAL APPLICATIONS MEANT TO PROVIDE INFORMATION ON THE CONDUCT OF THE 2022 AFCON AND PRACTICAL INFORMATION ON THE CITIES WHERE THE INFORMATION WILL HOLD.

"To be opened only during the bid-opening session"

9. Temporary Security

Each bidder, must include in his administrative documents, a bid bond of CFA eight hundred thousand (800,000) Francs issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance with a validity period of thirty (30) days from the day of opening of bids.

10. Acceptability of bids

To avoid rejection, other required administrative documents must imperatively be submitted in originals or certified true copies by the issuing department or an administrative authority (Divisional, Sub-divisional officer,...), in accordance with the provisions of the Special Tender Regulation.

They must not be more than (3) months old prior to the submission date of the bids or be produced after the signature date of this invitation to tender.

Any bid not complying with the provisions of the tender file shall be rejected.

11. Opening of bids

The opening of the bids shall be made in (02) two phases. The opening of Administrative and 3 pm by the Internal Tender Boards of the MINPOSTEL in the meeting room of the said board located at the CAMPOST headquarters building, 3rd floor (room 308).,

The opening of the financial documents of bidders who have obtained the minimum required score will be done next.

Only the bidders or their duly authorised representatives may attend the public bidding opening ceremony.

#### 12. Time limit

The maximum time limit for the performance of services provided by the Contracting Authority shall be (04) three months.

# 13. Main assessment criteria

# 13.1. Eliminatory criteria

- Absence or non-compliance of one administrative document, 48 hours after the bids opening;
- Absence of a bid bond at the opening of bids;
- Forged document or false declaration;

- Technical bids including the amount of the financial proposal:
- încomplete financial bid:
- Absence of a quantified unit price.
- Insufficient financial capacity;
- Absence of the declaration of non-abandonment of services;
- Technical score lower than 75/100 marks.

#### 13.2. Main Criteria

i	Understanding of the mandate of the mission (background, objectives,	
	methodology, results and implementation .	15 points
	schedule)	
ii	Experience of the firm or consulting firm,	25 points
iii	Oualification of key personnel	50 points
iv.	Technical, material and logistical resources for the work	05 points
ν	Presentation of bids	05 points

# 14. Selection method of consultant

The consultant will selected according to the lowest responsible bidder selection method, in accordance with the procedures laid down in this tender file.

15. Validity period of bids

Bidders shall be bound to their bids for a period of 90 days with effect from date of submission of bids.

# 16. Additional information

Further information can be obtained during working hours in the Department of Postal, Telecommunications and ICT Regulation of the Ministry of Posts and Telecommunications, 4th floor, (Room 403) Tel: (+237) 242 222 982.

 $\overline{\text{NB}}$ : In the event of any corruption attempt or in case of poor practises, kindly call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 205 725 / 699 370 748./-

## Copies to:

- MINMAP;

- ARMP (for publication and archiving) Translation

- CIPM President (for information);

- Billboard (for information);

Contracts Service (for archiving)

3

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No.000036/AONO/MPT/CIPM/2021 OF 20th SEPTEMBER 2021
LAUNCHED IN A PROCEDURE OF URGENCY FOR THE RECRUITMENT OF A
CONSULTANT FOR THE DEVELOPMENT OF THREE DIGITAL APPLICATIONS
MEANT TO PROVIDE INFORMATION ON THE CONDUCT OF THE 2022 AFCON AND
PRACTICAL INFORMATION ON THE CITIES WHERE THE INFORMATION WILL
HOLD.

#### 1. Purpose

The minister of Posts and Telecommunications hereby launches an Open National Invitation to Tender for the recruitment of a firm or consulting firm for the development of three digital applications meant to provide information on the conduct of the 2022 AFCON and practical information on cities where the competition will hold.

## 2. Description of services

The services under this tender shall be presented as follows:

- Needs analysis and feasibility study of the platform
- Collection of stakeholder data (documents, lists, contents etc.)
- Geolocation (mapping) of sites of general interest in the cities of Yaoundé, Douala, Limbe, Bafoussam, Garoua and Buea
- The general design of the digital platform and the design of each application (website and mobile)
- The design of the charters and colours of 2022 AFCON
- The programming (coding) of the collected data and the mapped sites
- Integration and production start-up between the two mobile applications and the website
- Hosting of the two mobile applications and the website
- Communication to popularise the digital platform;
- Production of explanatory documents for the platform.

#### 3. Participation and origin

Participation in this call for tenders is open to firms, consulting firms or start-ups in the field of application and website development.

#### 4. Financing

The services under this tender are financed by the 2021 financial year, budget head No. 55 45 587 02 220021 2276 of the Telecommunications Special Fund Earmarked Account.

#### 5. Estimated cost

The estimated cost of the service stands at CFA forty-five million (45,000,000) francs.

#### 6. Consultation of Tender documents

The tender documents may be consulted during working hours at the Department of General (Contracts Service) located at the 1<sup>st</sup> floor of the Ministry of Posts and Telecommunications 162 (Tel. 242 23 36 41) upon publication of this announcement.

7. Acquisition of tender file

The complete set of biding documents may be obtained at the Department of General affairs (Contracts Service), located at the 1<sup>st</sup> floor of Ministry of Posts and Telecommunications, Room 162, (Tel. 242.23.36.41) upon the publication of this tender against the payment into the *public treasury* of a non-refundable sum of CFA fifty thousand (50,000) francs.

#### 8. Submission of bids

Each tender file written in French or English should be presented in seven (07) copies including the original and six (06) copies, labelled as such, should reach the Department of General Affairs, Contracts Service located at the 1<sup>st</sup> floor of the building hosting the central services of MINPOSTEL, Room 162 (242,233,641, not later than the 11<sup>th</sup> October 2021 at 2:00 pm and shall carry the following label:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

No.000036/AONO/MPT/CIPM/2021 OF 20th SEPTEMBER 2021
LAUNCHED IN A PROCEDURE OF URGENCY FOR THE RECRUITMENT OF A
CONSULTANT FOR THE DEVELOPMENT OF THREE DIGITAL APPLICATIONS MEANT TO
PROVIDE INFORMATION ON THE CONDUCT OF THE 2022 AFCON AND PRACTICAL
INFORMATION ON THE CITIES WHERE THE INFORMATION WILL HOLD.

"To be opened only during the bid-opening session"

9. Temporary Security

Each bidder, must include in his administrative documents, a bid bond of CFA eight hundred thousand (800,000) Francs issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance with a validity period of thirty (30) days from the day of opening of bids.

#### 10. Acceptability of bids

To avoid rejection, other required administrative documents must imperatively be submitted in originals or certified true copies by the issuing department or an administrative authority (Divisional, Sub-divisional officer,...), in accordance with the provisions of the Special Tender Regulation. They must not be more than (3) months old prior to the submission date of the bids or be produced after the signature date of this invitation to tender.

Any bid not complying with the provisions of the tender file shall be rejected.

#### 11. Opening of bids

The opening of the bids shall be made in (02) two phases. The opening of Administrative and Technical documents will be carried out initially and will take place on 11<sup>th</sup> October 2021 at 3 pm by the Internal Tender Boards of the MINPOSTEL in the meeting room of the said board located at the CAMPOST headquarters building, 3rd floor (room 308).

The opening of the financial documents of bidders who have obtained the minimum required score will be done next.

Only the bidders or their duly authorised representatives may attend the public bidding opening ceremony.

#### 12. Time limit

The maximum time limit for the performance of services provided by the Contracting Authority shall be (04) three months.

#### 13. Main assessment criteria

#### 13.1. Eliminatory criteria

- Absence or non-compliance of one administrative document, 48 hours after the bids opening;
- Absence of a bid bond at the opening of bids;
- Forged document or false declaration;
- Technical bids including the amount of the financial proposal;
- Incomplete financial bid;
- Absence of a quantified unit price,



- Insufficient financial capacity;
- Absence of the declaration of non-abandonment of services;
- Technical score lower than 75/100 marks.

#### 13.2. Main Criteria

i	Understanding of the mandate of the mission (background, objectives,	
	methodology, results and implementation	15 points
	schedule)	15 points
ii	Experience of the firm or consulting firm,	25 points
iii	Qualification of key personnel	50 points
iv.	Technical, material and logistical resources for the work	05 points
v	Presentation of bids	05 points

#### 14. Selection method of consultant

The consultant will selected according to the lowest responsible bidder selection method, in accordance with the procedures laid down in this tender file.

#### 15. Validity period of bids

Bidders shall be bound to their bids for a period of 90 days with effect from date of submission of bids.

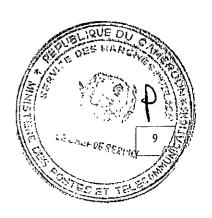
#### 16. Additional information

Further information can be obtained during working hours in the Department of Postal, Telecommunications and ICT Regulation of the Ministry of Posts and Telecommunications, 4<sup>th</sup> floor, (Room 403) Tel: (+237) 242 222 982.

<u>NB</u>: In the event of any corruption attempt or in case of poor practises, kindly call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 205 725 / 699 370 748./-

# Copies to:

- MINMAP;
- ARMP (for publication and archiving);
- CIPM President (for information);
- Billboard (for information);
- Contracts Service (for archiving).



# PIECE N°2: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

# REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

# TABLE DES MATIERES

1. Introduction
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3. Etablissement des propositions
Proposition technique
Proposition financière
4. Soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
Généralités
Evaluation des Propositions techniques
Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6. Négociations
8. Publication des résultats d'attribution et recours
9. Confidentialité
10. Signature du marché
11. Cautionnement définitif



#### 1. Introduction

- 1.1. Le Maître d'Ouvrage sélectionne un Prestataire parmi les candidats, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
- 1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition financière servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.
- 1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.
- 1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.
- 1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants spécifiés dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.
- 1.6. i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au Maître d'Ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. Le Maître d'Ouvrage n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.
- 1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux ; en toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société.
- Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.
- 1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :
- a. Aucune entreprise engagée par le Maître d'Ouvrage pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission);
- b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.
- 1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra

12 EVW

exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

- 1.8. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :
- a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:
- i. Est passible de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché
- ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché;
- iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence;
- iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
- b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, commis les faits de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.
- 1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).
- 1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus par le Maître d'Ouvrage de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

# 2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

- 2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse du Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. Le maître d'ouvrage donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.
- 2.2. A tout moment avant la soumission des propositions, le Maître d'Ouvrage peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. Le Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.
- 2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué avec copie à l'autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 2.4. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec entres à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres.
- 2.5. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours pour réagir

La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

#### 3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

#### Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel (s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation du Maître d'Ouvrage, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission;
- ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat;
- iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable;
- iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;
- v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.
- 3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise;
- 3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4)
- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
- ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C);
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D);
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E);
- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années;

- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G);
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagé pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.
- 3.5 La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

#### Proposition financière

- 3.6. La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.
- 3.7. La proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.
- 3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.
- 3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).
- 3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

# 4. Soumission, réception et ouverture des propositions

- 4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.
- 4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- 4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention "ORIGINAL " ou "COPIE", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.
- 4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention "PROPOSITION FINANCIERE" et l'avertissement "NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention "À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".
- 4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :
- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité;
- b. Si, dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché, l'attributaire du Marché ne par pas :



- i. A signer le marché, ou
- ii. A fournir le cautionnement définitif requis.
- 4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.
- 4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

## 5- Evaluation des Propositions Généralités

- 5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.
- 5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions du Maître d'Ouvrage en vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

#### Evaluation des Propositions techniques

- 5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.
- 5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualité minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

# Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

- 5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. Le Maître d'Ouvrage dresse un procès-verbal de la séance.
- 5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires
- 5.8. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remas assorti de commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions.

L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

- 5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations.
- 5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, le client ou Maître d'Ouvrage retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

#### 6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

- 6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence.
- Le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les intrants que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.
- 6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.
- 6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, le Maître d'Ouvrage entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, le Maître d'Ouvrage exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ces remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, se conviennent par la cas, se cas de cas d

:

et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, le Maître d'Ouvrage et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, le Maître d'Ouvrage invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

#### 7. Attribution du contrat

- 7.1 Le contrat est signé une fois les négociations menées à bien. Le Maître d'Ouvrage attribue et publie les résultats.
- 7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

#### 8. Publication des résultats d'attribution et recours

- 8.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 8.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.
- 8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué à l'autorité chargée des Marchés Publics, au Président de la Commission de passation des marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.

#### 9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

#### 10. Signature du marché

- 10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la signature du Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué.
- 10.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.
- 10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

#### 11. Cautionnement définitif

- 11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 11.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

PIECE N°3: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)



# REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

En cas de divergence, les dispositions du RPAO prévaudront sur le RGAO.

	cas de divergence, les dispositions du RPAO prévaudront sur le RGAO.
Clauses du RGAO	Données particulières
1.1	Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : Ministre des Postes et Télécommunications  Référence : N°/AONR/MPT/CIPM/2021
	Mode de sélection : qualité-coût
	Nom de la mission: Développement et mise en service de trois (03) applications mobiles la CAN TOTAL 2022.  Objectif poursuivi : Développement de trois applications numériques pour la mise à disposition des informations sur le déroulement de la CAN TOTAL 2022 et les informations pratiques sur les villes de compétition.
1.2	<ul> <li>Description de la mission : Les prestations objet du présent appel d'offres sont déclinées en phase à savoir :         <ul> <li>L'analyse des besoins et l'étude de faisabilité de la plateforme</li> <li>La Collecte des données des parties prenantes (documents, listes, les contenus etc.)</li> <li>La géolocalisation (cartographie-mapping) des sites d'intérêt général dans les villes de Yaoundé, Douala, Limbe, Bafoussam, Garoua et Buea</li> <li>La Conception générale de la plateforme numérique et la conception de chaque application (site web et mobiles)</li> <li>A la conception du design aux chartes et couleurs de la CAN-TOTAL 2022</li> <li>La programmation (codage) des données collectées et des sites cartographiés</li> <li>L'Intégration et la mise en production entre les deux applications mobiles et le site web</li> <li>L'hébergement deux applications mobiles et du site web</li> <li>La communication pour la vulgarisation de la plateforme numérique;</li> <li>La production des documents explicatifs de la plateforme</li> </ul> </li> </ul>
1.3	La mission comporte plusieurs phases : Non
	Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du/des responsable(s) du Maître d'Ouvrage : - le Ministre des Postes et Télécommunications ; - la Cellule Informatique,
1.4	Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Toutes correspondances et documentations nécessaires à la réalisation de la mission du Consultant.
1.6	Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : Rejet systématique de l'offre, annulation de l'attribution, possibilité de poursuites judiciaires conformément à la réglementation en vigueur.
2.1	Des éclaircissements peuvent être demandés 14 jours avant la date de soumission.
	Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Ministère des Postes et Télécommunications, Cellule Informatique, (CI) (porte 801).
	Télécopie:
3.1	Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante(s): Français ou Anglais.
3.2	Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaire à la mission est estimé à : 4 mois
3.3	. Le personnel clé doit posséder au minimum les qualifications et l'expérience suivantes :  > Chef de Mission Un (01) ingénieur informaticien (BAC + 5), au moins 10 ans d'expérience (Chef de projet) en la
	charge de la gestion et de la coordination du projet ayant conduit au moins 3 missions dans les 5

201 1016

ERP...), des langages de développement web multi-tiers open source et des bases de données relationnelles, des sites et applications web. Avoir conduit au moins quatre (04) projets dans le développement des applications en tant que chef de mission. > Analyste programmeur Un (01) programmeur (BAC+ 3 minimum), ayant une bonne expérience dans le développement d'applications Web, et maitrisant les langages de programmation, telles PHP 5, et web java. Avoir développé ou participé au développement d'au moins deux (02) applications mobiles en qualité d'analyste programmeur. > Développeur web Un (01) développeur en génie logiciel (BAC +5), ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de conception et de développement des applications web et doté de très bonne connaissance des langages de développement web multi-tiers open source et des bases de données relationnelles des TIC et du développement des sites et applications web, Avoir développé ou participé au développement d'au moins deux (02) sites web. > Développeur mobile androïde Un (01) développeur web (Bac+2) avec une bonne connaissance des TIC et du développement des sites et applications web, avoir participé au développement d'au moins un site web et au moins une application mobile sur androïde > Développeur mobile IOS-Apple Un (01) développeur web (Bac+2) qualifiés avec une bonne connaissance des TIC et du développement des sites et applications web, avoir participé au développement d'au moins un site web et une application mobile sur IOS Apple. Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français et Anglais Impôts: TVA (19,25%); l'AIR (5,5%). 3.7 3.8 L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission, soit jusqu'au : 3.10 Les consultants doivent soumettre un (01) original et six (06) copies de chaque proposition : 4.1 Adresse de soumission des propositions : Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis au 1er étage de l'immeuble 4.2 abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162. Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°....., POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE TROIS APPLICATIONS NUMERIQUES POUR LA MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DE LA CAN TOTAL 2022 ET LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES VILLES DE COMPETITION « à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement » 1. Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes : 4.3 a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint); Le pouvoir de signature le cas échéant. c. la copie timbrée de l'attestation d'immatriculation l'attestation de non faillite (originale ou copie certifiée par le greffe du tribunal de 1ère instance) d. e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances; La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres cinquante mille (50.000) francs CFA. La caution de soumission (suivant modèle joint) ou chèque banque d'un montant de neut cent mille (900.000) francs CFA et d'une validité de 04 mois ; Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP; Une attestation signée par la Caisse Nationale de prévoyance sociale certifiant que les soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite structure datant de moins de

	trois mois ;
	i. Une attestation de non redevance délivrée par l'Administration des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours datant de moins de trois mois.
	2. Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :
	i. Une brève description du travail demandé et un aperçu de son expérience récente dans le cadre des missions similaires (tableau 6B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
	ii. un aperçu de son expérience récente dans le cadre des missions similaires (Tableau 6C);
	iii. Une brève description du travail demandé et un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission (Tableau 6D et 6H);
	iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les taches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 6E);
	v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 6F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années. Par ailleurs, les copies certifiées conformes des derniers diplômes doivent être contenues dans le dossier technique;
	vi. Les estimations des apports en personnel (cadre et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barre indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 6E et 6G);
	vii. Une attestation de solvabilité d'un montant au moins égal à 20 000 000 FCFA
	vii. Toute autre information demandée dans le RPAO.  La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.
	3. Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du 3.6 du RGAO
	<ul> <li>I- Lettre de soumission de la proposition financière timbrée (7.A);</li> <li>2- Etat récapitulatif des coûts (7B);</li> <li>3- Ventilation des coûts par activité (7C);</li> <li>4- Coût Unitaire du Personnel Clef (7. D);</li> </ul>
<u> </u>	5- Coût Unitaire du Personnel d'Exécution (7. E); 6- Ventilation de la rémunération par activité (7. F);
	7- Frais remboursables par activité (7. G). 8- Frais divers;
į	9- Cadre du Bordereau des prix unitaires (7. I); 10-Cadre du détail estimatif (7. J);
	Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tardaux adresses, date et heure suivantes :  Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis au 1er étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et
4.4	Télécommunications, porte 162, le à 14 heures précises.
	Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL, dans la salle 308 de l'immeuble Siège de la CAMPOST, le
5.1	soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.
	Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adrésse suivante.  Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (porte 136, Tél.: 222 23 36 41).
5.2	Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

# 13.1. Critères éliminatoires - Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des - Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ; - Document falsifié ou fausse déclaration; - Offre technique comportant le montant de la proposition financière ; - Offre financière incomplète; - Absence d'un prix unitaire quantifié; - Capacité financière insuffisante; - Absence de la déclaration de non abandon des prestations ; - Note technique inférieure à 75/100 points. 13.2. Critères essentiels Compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, méthodologie, résultats, planning de réalisation)..... 15 points 25 points Expérience du Cabinet ou Bureau d'Études ii 50 points Qualification du personnel clé iii Moyens techniques, matériels et logistiques de travail..... 05 points iv. 05 points $\mathbf{v}$ Présentation des offres Critères essentiels: i. Plan de travail et méthodologie proposés en rapport aux TDR ------15 points - Compréhension des TDR (Cohérence entre la note méthodologique et TDR et Observation et suggestion sur les TDR)------5points - Cohérence entre l'organisation du travail et le planning de réalisation des prestations----5points - Cohérence dans la répartition des tâches entre le personnel-----5 NB: Les appréciations ci-après seront portées par sous-critère : Mauvais <2 ; bon : ≥3≤4 ; très bon≥5 ii. Références -----Références du soumissionnaire pour les prestations réalisées au cours des dix (10) dernières années : - Au moins un (01) projet exécuté dans le développement des applications ou la conception et la mise en service des sites web-----(12,5 pts); - Au moins un (01) projet exécutés spécifiquement dans le développement et la mise en service d'une application mobile-----(12,5 pts). <u>N.B</u> : le soumissionnaire devra produire la copie du marché ou lettre commande enregistrée (1ère et dernière page) et le PV de réception y efférent. iii. Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission-----50 points > Chef de Mission ......20 points Un (01) ingénieur informaticien (BAC + 5), au moins 10 ans d'expérience (Chef de projet) en charge de la gestion et de la coordination du projet ayant conduit au moins 3 missions dans les 5 dernières années dans la définition et la mise en place des systèmes d'information et ayant de solides expérience des solutions internet/intranet, des outils de gestion du site web (CRM, CMS, ERP...), des langages de développement web multi-tiers open source et des bases de données relationnelles, des sites et applications web. Avoir conduit au moins quatre (04) projets dans le développement des applications en tant que chef de mission. > Analyste programmeur.....10 points Un (01) programmeur (BAC+ 2 minimum), ayant une bonne expérience dans le développement of d'applications Web, et maitrisant les langages de programmation, telles PHP 5, et web javaes Avoir développé ou participé au développement d'au moins deux (02) applications mobiles en qualité d'analyste programmeur. > Développeur web......10 points

Critères éliminatoires :

	Un (01) développeur en génie logiciel (BAC +5), ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de conception et de développement des applications web et doté de très bonne connaissance des langages de développement web multi-tiers open source et des bases de données relationnelles des TIC et du développement des sites et applications web, Avoir développé ou participé au développement d'au moins deux (02) sites web.  > Développeur mobile androïde
	site web et une application mobile sur IOS Apple.  NB:  - le détail des critères d'évaluation du personnel est précisé dans la grille d'évaluation (pièce 12);  - Le personnel proposé par le soumissionnaire ne sera évalué que si les justificatifs ci-après ont été produits: copies certifiées des diplômes par l'autorité administrative (gouverneur, préfet ou souspréfet), attestation de présentation de l'original du diplôme, CV dûment signé et daté par l'expert,
	iv) Moyens techniques, matériels et logistiques du travail
	✓ Un (01) ordinateur
	<ul> <li>✓ Photocopieur, imprimante etscanner (01 point par matériel justifié)</li></ul>
	certifiée par le serve émetteur.  v) Présentations de l'offre05 points ;
	- Agencement des document : présenece d'un sommaire, pagination des documents, documents rangé dans l'ordre du DAO, document séparés par des intercalaires et lisibilité des documents produits (0,5pt par item)
5.3	- Kellure
ر.ر	Le score technique minimum requis est de soixante-quinze (75) points/100
	La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : soit $Sf = 100 \times Fm/F$ , $Sf$ étant le score financier, $Fm$ la proposition la moins disante et $F$ le montant de la proposition considérée, ou toute autre formule linéaire
	Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :  T = 70, et F = 30  Nf=(70xSt + 30xSf)/100
	Les négociations ont lieu à l'adresse suivante : Ministère des Postes et Télécommunications/Direction des Affaires Générales.
6.1	Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été
6.2	évaluée la mieux disante.  Début de la mission : dès notification de l'ordre de service.
6.2	Debut de la mission : des notification de l'ordre de service.

PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)



#### Table des matières

## Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Article 2 : Procédure de Passation du Marché

Article 3: Définitions et attributions

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Article 6: Textes généraux applicables

Article 7: Communication

Article 8 : Ordres de service

Article 9 : Matériel et personnel du prestataire

## Chapitre II: Clauses Financières

Article 10: Garanties et cautions

Article 11: Montant du marché

Article 12 : Lieu et mode de paiement

Article 13: Variation des prix

Article 14: Règlement des prestations

Article 15 : Pénalités de retard

Article 16: Régime fiscal et douanier

Article 17: Timbres et enregistrement des marchés

## Chapitre III : Exécution des prestations

Article 18: Délais d'exécution du marché

Article 19: Obligations du Maître d'Ouvrage

Article 20: Obligations du cocontractant

Article 21: Assurances

Article 22: Plan d'action

Article 23: Agrément du personnel

#### Chapitre IV: De la recette

Article 24: Recette des prestations

#### Chapitre V: Dispositions diverses

Article 25: Cas de force majeure

Article 26: Résiliation du marché

Article 27: Différends et litiges

Article 28: Edition et diffusion du présent marché

Article 29 et dernier : Entrée en vigueur du marché



Chapitre I : Généralités Article 1 : Objet de la lettre commande  La présente lettre commande a pour objet
Article 2 : Procédure de passation du marché  La présente lettre commande est passée à la suite de l'appel d'offres national ouvert  n°/AONO/MPT/CIPM/2021 du
Article 3 : Définitions, attributions et nantissement
<ul> <li>3.1. Définitions générales</li> <li>Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Postes et Télécommunications.</li> <li>Le Chef de Service du marché est le Directeur des Affaires Générales ci-après désigné le Chef de service;</li> <li>L'Ingénieur du marché est le Chef de la Cellule Informatique (CI).</li> <li>Le prestataire est :</li></ul>
<ul> <li>3.2. Attributions</li> <li>Le Chef de Service du marché est le Directeur des Affaires Générales. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.</li> <li>L'Ingénieur du marché est le Chef de la Cellule Informatique (CI). Il est responsable du suivi technique du marché;</li> </ul>
<ul> <li>3.3. Nantissement</li> <li>Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.</li> <li>Dans ce cas : <ul> <li>l'autorité chargée de l'ordonnancement est le Ministre des Postes et Télécommunications ;</li> <li>l'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre des Postes et Télécommunications ;</li> <li>l'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'Agent comptable du CAS FST;</li> <li>le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Chef de la Cellule Informatique (CI).</li> </ul> </li> </ul>
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables 4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais. 4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.
Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.
Article 5: Pièces constitutives du marché Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité: 1. La lettre de soumission; 2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP); 4. Les termes de références; 5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité reles de bordereaux des prix unitaires; l'état des prix forfaitaires; le détail ou le devis estimatife; l'anc cap décomposition des prix forfaitaires et le sous-détail des prix unitaires; 6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marches publics de prestations mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007;

7. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations intellectuelles ;

### Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
- 2. la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- 3. la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- 4. l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021
- 5. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012;
- 6. le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7. le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 8. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- 9. la circulaire la circulaire n°0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2021;
- 10. les normes en vigueur.

### Article 7: Communication

- 7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :
- a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées ou à défaut à la Mairie de : Yaoundé 1<sup>er</sup>.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Madame le Ministre des Postes et Télécommunications avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant.

### Article 8 : Ordres de service

- 8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le *Ministre des Postes et Télécommunications* et notifié par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché;
- 8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le *Ministre des Postes et Télécommunications* et notifiés par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché;
- 8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le chef de service et notifiés par l'Ingénieur.
- 8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage.
- 8.5. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

### Article 9: Matériel et personnel du prestataire

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du cocontractant dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée particocontractant dont la qualification serait insuffisante.

- 10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de service.
- 10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 27 ci-dessous ou d'application de pénalités d'un montant de 200 000 F CFA.

### Chapitre II: Clauses financières

### Article 10: Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif fixé à 3% du montant TTC du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai de un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

10.2. Cautionnement d'avance de démarrage

A la demande du cocontractant, le Maître d'Ouvrage peut autoriser le paiement de l'avance de démarrage ne dépassant pas vingt pour cent (20%) de la valeur du marché. Cette avance de démarrage est cautionnée à 100% par un établissement bancaire de premier ordre agrée par le MINFI.

### Article 11: Montant du marché

Le montant du présent n	arché, tel qu'il ressort du devis Quantitatif et Estimatif ci-dessous, est de
(en lettr	es) et (en chiffres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC); soit:
- Montant HTVA :	francs CFA
- Montant de la TVA :	francs CFA

### Article 12: Lieu et mode de paiement

- 12.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au prestataire, dans les conditions indiquées dans le marché, le prestataire s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.
- 12.2. Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues, soit (montant en chiffres et en lettres), par ouvert au nom de du prestataire à la banque crédit au compte n°
- 12.3. Outre les dispositions de l'article 10.2 susvisé, le paiement de l'étude se fera après réception des prestations.

### Article 13: Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

### Article 14: Règlement des prestations

La réalisation des prestations est constatée par un procès-verbal de réception établie par les membres de la commission définie à l'article 31.1. ci-dessous.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit :

- 94,5 % versé directement au compte du prestataire :
- 5,5 % versé au Trésor public au titre de l'AIR dû par le prestataire.

Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre par la paierie générale.

La signature de la facture définitive sans réserve par le prestataire, délie définitivement les parties et met fin au marché.

### Article 15: Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 167 de décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### Article 16: Pénalités de retard

16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retain premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-de trentième jour.

16.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

### Article 17: Régime fiscal et douanier

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur.

### Article 18 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

### Chapitre III: Exécution des prestations

### Article 19: Délais d'exécution du marché

- 19.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de : \_\_\_\_\_ mois ;
- 19.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### Article 20: Obligations du Maître d'Ouvrage

- 1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.
- 2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

### Article 21: Obligations du prestataire

- 1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
- 2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
- 3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

- 5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.
- 6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception, de l'exécution des prestations ou de leur continuation).
- 7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

25 Janes

8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

### Article 22 : Assurances

Le cocontractant devra souscrire une police d'assurance concernant les risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations.

### Article 23: Plan d'action

Le plan d'action devra être conforme aux termes de références

### Article 24 : Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

### **Chapitre IV**: De la recette

### Chapitre IV : De la recette

### Article 25: Commission de suivi et de recette

La commission de suivi et de recette sera constituée du Chef de Service, de l'Ingénieur du marché et du Directeur des Infrastructures et Réseaux d'accès aux TIC. Elle est chargée du suivi et de la validation des prestations. Avant la réception, le prestataire devra faire parvenir un rapport d'exécution des prestations au chef de service avec copie à l'Ingénieur. A l'issue de l'examen de ce rapport, la Commission de suivi et de recette procède à l'élaboration d'un procès-verbal attestant de l'effectivité des prestations réalisées par le prestataire.

### Article 26: Recette des prestations

La Composition de la Commission de Recette est la suivante :

Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;

Rapporteur: l'Ingénieur du marché;

Membres :- Le Chef de service du marché;

- le Directeur des Infrastructures et Réseaux d'accès aux TIC;
- Le Chef Service des Marchés Publics.

Observateur: le représentant du MINMAP.

- Toute personne désignée par le Maître d'Ouvrage en raison de ses compétences.

Un procès-verbal sanctionnant la réception des prestations est établie et signé par tous les membres.

### Chapitre V : Dispositions diverses

### Article 27: Cas de force majeure

En cas de force majeure, le prestataire ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit l'Administration. Cette dernière devra apprécier l'opportunité et la gravité de l'événement.

### Article 28: Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la sous-section 1, de la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de : Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou affêt

injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires; • Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des préstations

Refus de la reprise des prestations mal exécutés;

- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

### Article 29: Différends et litiges

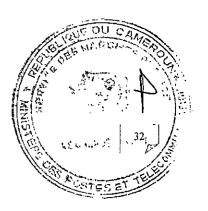
Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

### Article 30 : Edition et diffusion du présent marché

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

### Article 31 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant./-



# PIECE 5 TERMES DE REFERENCE



### TERMES DE REFERENCE

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

L'origine de la Coupe d'Afrique des nations remonte à juin 1956, lorsque la création de la CAF est de la FIFA à Lisbonne par l'intermédiaire congrès proposée durant le troisième l'Égyptien Abdelaziz Abdellah Salem. Le projet de créer une compétition continentale se met en place et l'appellation Coupe d'Afrique fut adoptée. Jusqu'en 2017 la coupe se tient en début d'année (janvier et février) en raison de la saison des pluies et de la chaleur qui frappent le continent africain en période estivale. Depuis 2013, elle est disputée les années impaires, et, à la suite d'une décision du comité exécutif de la CAF elle se disputera désormais en juin et juillet avec 24 équipes. L'organisation des Coupes d'Afrique des nations a été souvent chamboulée ces derniers temps. En effet, en raison de la pandémie du COVID-19 la décision a été prise par la confédération africaine de football (CAF) de renvoyer en janvier 2022 l'édition qui devait se dérouler en 2021. Total est le « sponsor titre » des compétitions organisées par la CAF selon un accord qui baptise désormais la Coupe d'Afrique des Nations en « Coupe d'Afrique des Nations Total »

Depuis sa création, pas moins de quinze pays différents ont déjà accueilli l'événement, la palme revenant à l'Égypte suivi du Ghana. La CAF s'occupe de l'organisation et du bon déroulement de la compétition. Chaque fois qu'elle confie l'organisation à un pays, elle prend en compte plusieurs aspects : sportif, réglementaire, commercial, économique, social, financier et sécuritaire. Le choix du pays d'accueil s'effectue quelques années avant le début de l'édition. La Coupe d'Afrique des nations de football 1972 a lieu au Cameroun entre le 23 février et le 5 mars 1972. C'est la première fois que le pays accueille la compétition, disputée dans deux villes : Yaoundé (dans le stade omnisports) et Douala (dans le stade de la Réunification, construit spécialement pour l'occasion). Pour la deuxième fois la 33e édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) se déroulera au Cameroun du 9 janvier au 6 février 2022. Les 23 équipes déjà qualifiées sont l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, l'Égypte, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, la Tunisie et le Zimbabwe. La Coupe d'Afrique des nations, abrégée CAN-TOTAL, est la plus importante compétition internationale de football en Afrique.

Le Cameroun en matière de croissance et de technologie, suivant son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), a œuvré pendant dix ans pour mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2 Mb/s dans toutes les villes ayant un central numérique et multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 quant à elle s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun «un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité». Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Quant au Plan stratégique de développement de l'économie numérique « Cameroun numérique 2020 » il propose d'accroître la production et l'offre des contenus numériques et de promouvoir la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans la société.

Le projet CAN NUMERIQUE s'inscrit donc dans la mouvance de la mise en valeur des atouts du Cameroun à travers des plateformes numériques et l'intégration des technologies au sein des infrastructures sportives devant abriter les compétitions. Une première expérience confonnée de succès, a vu la mise en service de deux applications lors de la CAN Féminine de 20 sorganisée ici au Cameroun. La réédition de cette expérience, la capitalisation des acquis pour l'amélioration et la densification du projet ne sont plus à démontrer.

34

### 2. OBJECTIF GLOBAL DU PROJET

L'objectif global de ce projet est la mise en œuvre de trois applications numériques afin de mettre à disposition des informations sur le déroulement de la CAN TOTAL 2022 et les informations pratiques sur les villes de compétition.

### **OBJECTIFS SPECIFIOUES DU PROJET**

La mise en œuvre rapide de ce projet va permettre de :

- mettre en ligne la CAN TOTAL de 2022 à travers les TIC;
- proposer une plateforme unifiée à différents acteurs économiques (hôtels, restaurants, agences de voyage, tour-operators, etc.);
- développer une interactivité avec la communauté sportive ;
- d'effectuer le repérage par géolocalisation des points d'intérêt dans les villes de Yaoundé, Douala, Limbe, Buea; Bafoussam et Garoua;
- vendre l'image du Cameroun,

### 3. RESULTATS ATTENDUS ET EXTRANTS DU PROJET

- La CAN TOTAL de 2022 mise en ligne;
- L'image du Cameroun est vendue à travers la plateforme numérique,
- La CAN TOTAL de 2022 est présentée à travers un site web et deux applications mobiles,
- Le repérage des points d'intérêt dans les villes de Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam, Limbe et Buea.

### 4. PRESENTATION DE LA CAN NUMERIQUE 2022

Le projet CAN NUMERIQUE (FAN-CAN) s'inscrit dans la mouvance de la mise en valeur des atouts du Cameroun à travers des plateformes numériques et l'intégration des technologies au sein des infrastructures sportives devant abriter les compétitions. Une première expérience couronnée de succès, a vu la mise en service de deux applications lors de la CAN Féminine de 2016 organisée ici au Cameroun. La réédition de cette expérience, la capitalisation des acquis pour l'amélioration et la densification du projet ne sont plus à démontrer.



En présentant officiellement cette application qui constitue « une innovation majeure du Cameroun » et « une première du genre de l'histoire de la CAN», le ministre des Postes et télécommunications, entend par là « démontrer que l'utilisation de nouvelles technologies peut aider à faciliter la vie », précise Minette Libom LI Likeng qui y voit déjà beaucoup d'avantages pour les supporters et fans de football. « Avec cette application Fan Can 2016, le supporter peut faire le tourisme et découvrir le Cameroun. Il aura la O

Avec la 4G de MTN, téléchargez lapplication FAN CAN 2016 et retrouvez y les hotels, restaurants et stades de Yaounde et limbe. https://goo.cl/aoe964

Today

Le projet CAN NUMERIQUE 2022 (FAN-CAN) vise le développement et la misse en service de deux applications mobiles (versions androïde et IOS-Apple); d'un site web et l'éduipement de

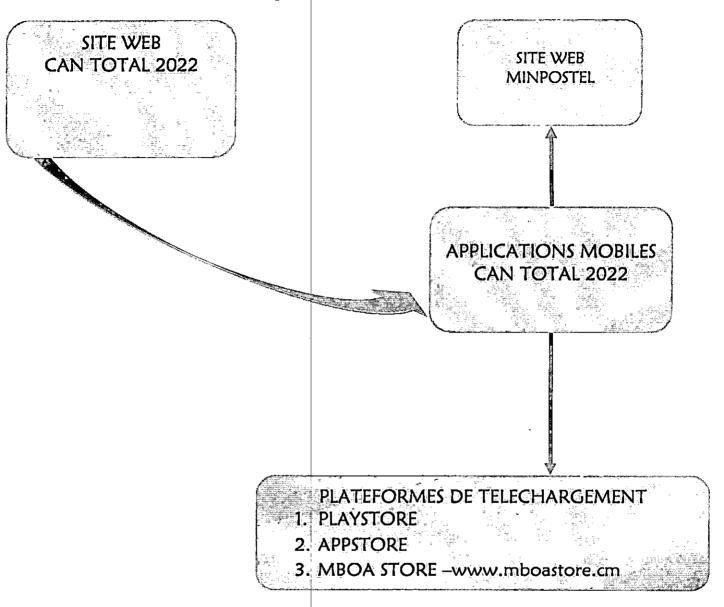
se en service de lequipement de

160/1

35

six stades (Yaoundé, Douala, Garoua, Limbe et Bafoussam) pour la billetterie en ligne et faciliter le déplacement des supporters de la CAN Total 2022 à travers la géolocalisation des centres d'intérêts (hôtels, restaurants, lieux de loisirs, structures de santé etc.). C'est aussi la mise en ligne des activités sportives de la CAN Total 2022 (matches, classements, fiches techniques des équipes, analyses, contribution des Fans etc.).

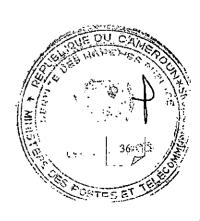
### ÉBAUCHE TECHNIQUE DE LA SOLUTION



D'abord le site web. Il sert de backoffice (back-end) pour stocker et héberger toutes les données (Bases de données) de la plateforme intégrée. C'est du site web que toute la partie administration sera effectuée. Le Site va servir les applications mobiles sur demande. Sur sa partie frontale (front-end) visible par les visiteurs, le site web aura les mêmes rubriques que les deux applications mobiles comme il est décrit dans la partie fonctionnalités. Les langues utilisées sont le français et l'anglais.

### Le Module front-end

- Le module front-end proposera les fonctionnalités suivantes :
- Le choix de la langue (français, l'anglais l'espagnole et le portugais);
- La CAN
- Les VILLES pour le repérage et la géolocalisation des points d'intérêts
- la publication des évènements connexes entourant la CAN



Les applications mobiles. Il est prévu une version IOS-Apple en plus de la version androïde. Le but est d'élargir le spectre de téléchargements de l'application mobile FAN-CAN aux utilisateurs de smartphones androïde ainsi qu'aux utilisateurs restreints des produits Apple (Iphone, Ipad).

### Les fonctionnalités de la plateforme intégrée

De manière générale, les trois applications (web et mobiles) vont présenter les fonctionnalités ci-après :

- Le choix de la langue (français et l'anglais);
- La CAN
  - ◆ L'historique de la CAN
    - les différents champions
    - les meilleurs buteurs
    - les légendes
    - ❖ l'équipe de la CAF
  - les équipes en compétition
  - le calendrier des matchs.
    - les résultats
    - le classement
- Les VILLES le repérage et la géolocalisation des points d'intérêts :
  - les stades
  - les Pharmacies
  - les Hôpitaux

  - les Restaurants
  - les Supermarchés

  - Les salons de coiffures

  - Les lieux de cultes

  - Les ambassades

  - ◆ Les sites touristiques à proximité des lieux de compétition
- ACTIVITES (la publication des évènements connexes entourant la CAN)
  - Présentation du Cameroun
- **→** NUMEROS UTILES
- ◆ FANZONE
- Galerie Photos

### 5. METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Pour sa mise en œuvre du projet CAN NUMERIQUE 2022, le prestataire devra procéder à:

- L'analyse des besoins et l'étude de faisabilité de la plateforme
- La Collecte des données des parties prenantes (documents, listes, les contenus etc.)
- La géolocalisation (cartographie-mapping) des sites d'intérêt général dans les villes de Yaoundé, Douala, Limbe, Bafoussam, Garoua et Buea
- La Conception générale de la plateforme numérique et la conception de chaque application (site web et mobiles)
- A la conception du design aux chartes et couleurs de la CAN-TOTAL 2022
- La programmation (codage) des données collectées et des sites cartographiés
- L'Intégration et la mise en production entre les deux applications mobiles et le site
- L'hébergement deux applications mobiles et du site web
- La communication pour la vulgarisation de la plateforme numérique
- La production des documents explicatifs de la plateforme.



### → L'Analyse des besoins et l'étude de faisabilité

La première étape consiste à analyser l'existant pour tenir compte des contraintes, des risques et de tout autre élément pertinent et assurer un ouvrage répondant aux besoins de notre cible (supporters, staff et autre de la CAN TOTAL de 2022). Pour cela nous devons:

- comprendre le contexte du moment et d'obtenir de l'information supplémentaire permettant d'en élargir les horizons ou de tenir compte des considérations futures. Cela suppose une étude du terrain ou un sondage pour connaître les besoins des utilisateurs futurs. En plus du benchmarking nous proposons la méthode de sondage;
- déterminer les besoins et les contraintes à partir du sondage afin de structurer les besoins (fonctionnalités de l'appli) par degré d'importance, pour mieux cerner à quelle étape de la conception ces besoins doivent être pris en compte.
- déterminer les paramètres de conception pour répondre aux besoins, nous devons déterminer les paramètres de conception à partir de l'information collectée.
- préparer le cahier des charges réaliste et convenant aux besoins exprimés à partir des étapes précédentes afin de décrire de façon claire et précise les tâches à effectuer et une évaluation du temps pour les accomplir.

### → La Collecte des données (documents, listes, contenus)

Les données de l'application proviendront des parties prenantes à la CAN-TOTAL2022. Il s'agit entre autres du :

- a. Ministère des sports et de l'Education physique pour toutes informations liées à la CAN-TOTAL 2022
- b. Ministère du Tourisme et des loisirs pour les hôtels homologués, les entreprises touristiques ainsi que les sites touristiques et activités de loisirs prévues
- c. Ministère des Relations Extérieurs pour la liste des missions diplomatiques et les documents de voyages requis
- d. Ministère du Commerce pour la liste des supermarchés et denrées alimentaires
- e. Ministère de la santé pour les modalités entourant la pandémie COVID et autres vaccinations, les structures sanitaires
- f. Ministère des transports pour les modalités de voyages en interne de/vers les villes de la CAN
- g. Le SED/DGSN pour les mesures de sécurité

### → Le géolocalisation des sites d'intérêt général

Afin de permettre aux applications mobiles de produire des résultats de géolocalisation des sites d'intérêts général dans les villes concernées par la CAN-TOTAL 2022 tel que voulu, des équipes devront descendre sur le terrain pour relever les coordonnées GPS (longitude/latitudes) ainsi que des photos et informations des points suivants :

- les stades
- les Pharmacies
- les Hôpitaux
- les Restaurants
- les Supermarchés
- Les salons de coiffures
- **◆** Le Centre de l'artisanat
- **◆** La briqueterie (soya)
- Les lieux de cultes



- Les ambassades
- ◆ Le centre administratif et les services publics

### → La Conception générale de la plateforme numérique

Durant cette phase, on effectue simultanément l'étude des données et l'étude des traitements à effectuer. C'est en général dans cette phase que s'appliquent les techniques de modélisation. Il en découle la description des bases de données éventuelles qu'on va créer pour les deux logiciels et les programmes à écrire et la manière dont tout cela va être intégré.

→ La programmation (codage) des données collectées et des sites cartographiés

Phase de réalisation ou de programmation (écriture et tests des programmes) qui se décline
en :

- Algorithmique.
- Programmation

L'intégration et la mise en production entre l'application mobile et le site web Phase de mise en relation entre le site web et son application mobile. C'est aussi la phase des tests (les betas) avant la mise en ligne des deux plateformes.

- Gestion des versions
- Tests unitaires
- Optimisation du code

# L'hébergement de l'application mobile dans le Mboa-store, le Play-store et l'Appstore

C'est la phase de mise en ligne du site web et de l'application mobile pour téléchargement sur Smartphone par les futurs utilisateurs se trouvant partout dans le monde

### → La communication

Pour la vulgarisation de la plateforme numérique de la CAN, une communication à travers les media traditionnels est nécessaire et impérative.

### 6. DUREE DU PROJET

La conception et la réalisation du projet est de trois mois, Le projet est prévu pour servir la CAN TOTAL 2022. Au-delà de cet évènement, l'exploitation de la plateforme intégrée est possible pour le grand public. Des modules de la plateforme peuvent être rétrocédés au Ministère du Tourisme et au Ministère des sports pour la FECAFOOT. Pour une exploitation pérenne. Il s'agit notamment des modules Guide et Billetterie.



Application mobile de guide touristique et de loisirs





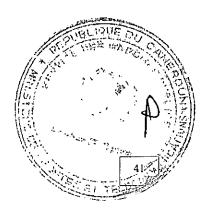
Système de automatique



# PIECE N° 6: PROPOSITION TECHNIQUE TABLEAU TYPE



- 6.A. Lettre de soumission de la proposition technique
- 6.B. Références du Candidat
- 6.C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante
- 6.D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 6.E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 6.F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé
- 6.G. Calendrier du personnel spécialisé
- 6.H. Calendrier des activités (programme de travail)



### 6.A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À	· Madame	le Ministre	des Postes et	Télécommi	unications
$\boldsymbol{\tau}$	. IFE LELLES STATE	IC MARKEDER C	HOD I COILCD CI	A CICCOMMINE	FIELCIEC TO TEO

Monsieur,

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire : Nom du Candidat : Adresse :



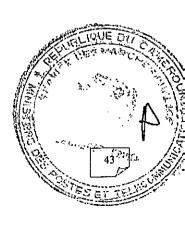
### 6.B. Références du Candidat

Services rendus pendant les cinq (05) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications.

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse:	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Délai :	
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année) (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT):
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/C	Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus p	par votre personnel:
Jom du candidat :	

Produire justificatifs



# 6.C. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage

Sur les termes de référence :	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
Sur les données, services et installations de	evant être fournis par le Maître d'ouvrage :
1.	
2.	
3.	
4.	

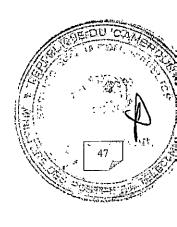


6.D. Descriptif de la n la mission	iéthodologie et du plan de	e travail proposés pour accompl	ir
6.E. Composition de l'	'équipe et responsabilités	de ses membres	
Nom	Poste	Attributions	<del></del> -
2. Personnel d'appui	(siège et local)		
Nom	Poste	Attributions	
6.F. Modèle de (	Curriculum Vitae (CV) du	personnel spécialisé proposé	
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
		منسلماها	NUE DU
Nom de l'employé :		·····/////////////////////////////////	A STATE OF THE STA
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			45 7 7 7

Profession:
Diplômes:
Date de naissance :
Nombre d'années d'emploi par le Candidat :
Nationalité :
Affiliation à des associations/groupements professionnels :
Attributions spécifiques:
Principales qualifications:  [En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]
Formation: [En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]
Pièces Annexes:  - Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier  - Attestation de disponibilité
Expérience professionnelle: [En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun indiquentles dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dérnières années,

préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles fournir des références.]

Connaissances informatiques: [Indiquer, le niveau de connaissance]
Langues: [Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]
Attestation:  Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.
[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant] Jour/mois/année
Nom de l'employé:
Nom du représentant habilité :



6.G. Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à fournir/activit és	Мо	ois (s	ous f	orme	de	diag	ramn	ne à	barre	s)			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de
						1		<u>.</u>							mois
									İ						Sous-total(1)
	-											-	l		Sous-total(2)
															Sous-total(3)
															Sous-total(4)

Temps plein :T	emps partiel :	
Rapports à fournir :		
Durée des activités :		
	Signature : Nom :	(Représentant habilité)
	Titre :	



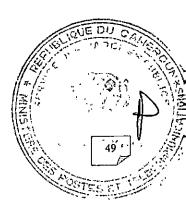
# 6.H. Calendrier des activités (programme de travail)

### A. Préciser la nature de l'activité

[Mois à compter du début de la mission]													
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>		4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6e	7 <sup>e</sup>	8e	9e	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12e	<u> </u>
Activité (tâche)											ļ		
<u> </u>		+-	<u> </u>		 			_	-		-	-	
<del></del>													
<u> </u>	_	1	ļ								<u> </u>		
		1											
									1		<u> </u>		

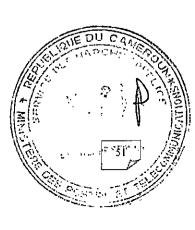
### B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapport d'avancement	
<ul><li>a. Premier rapport</li><li>d'avancement</li><li>b. Deuxième rapport d'avancement</li></ul>	
3. Projet de Rapport final	
4. Rapport final	



# PIECE N° 7 : LA PROPOSITION FINANCIERE (TABLEAUX TYPES)

	Récapitulatif des tableaux types	
7. A.	Lettre de soumission de la proposition financière	
7. B.	Coût Unitaire du Personnel Clef	
7. C.	Coût Unitaire du Personnel d'Exécution	
7. D.	Cadre du Bordereau des prix unitaires	
7. E.	Cadre du détail estimatif et quantitatif	
7. F.	Cadre du sous détail des prix unitaires	



## 7. A. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour *[titre des services ]* conformément à votre 'Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du *[date]* et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire : Nom du Candidat : Adresse



7.B.	Coût Unitaire du Personnel Clé				
Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel	
				<u> </u>	
			1		

7.C.	Coût Unitaire du Personnel d'Exécution				
Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensue	
<u> </u>					
<del>-</del>					

# 7.D. Cadre du Bordereau des prix unitaires

N°	DESIGNATION	Unité	PU en chiffre	PU en lettre
	Chef de Mission	H/j		
_	Analyste programmeur	H/j		
	Développeur web	H/j		
	Développeur mobile androïde	H/j		
	Développeur mobile IOS-Apple	H/j		
	Testeur	H/j		
	Préleveur GPS	H/j		
	Personnel d'appui (secrétaire, chauffeur designer etc.)	FF		
	Frais d'édition des rapports	FF		
	Communication	FF		
	Matériels et appui logistique	FF		

# 7.E. Cadre du détail estimatif et quantitatif

N°	DESIGNATION	NBR	UNITE	QTE	PU	PT
	Chef de Mission projet	01	H/j_	60		
	Analyste programmeur	02	H/j	07		
	Développeur web	02	H/j	25		
	Développeur mobile androïde	02	H/j	25	_	
	Développeur mobile IOS-Apple	02	H/j	25		
	Testeur	01	H/j	07	ļ	
	Préleveur GPS	21	H/j	21		
	Personnel d'appui (secrétaire, chauffeur designer, etc.)		FF	01		
	Frais d'édition des rapports		FF	01		
	Communication		FF	01		
	Matériels et appui logistique		FF	01		COUE DU C
•		TOTA	L HT			(SOF WARE)
		TVA	<u> </u>			1/8//
		AIR				10-15 000
		NAP				
	<u> </u>					Her.

. . 53.

		TOTAL TTC	
7. F.	Cadre d	u sous détail des prix unitaires	_

7.F.1.Coût mensuel du personnel spécialisé et d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût Journalier	Coût mensuel
	Chef de Mission			
		_		
			Coût total mois	

7.F.2.Coût mensuel du personnel d'appui

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût Journalier	Coût mensuel
<u> </u>	Agent d'exécution			
	Secrétaire			
	Chauffeur			
	Coursier			
	manœuvre			
	<u> </u>		Coût total mois	S

7.F.3. Coût matériel, logistique et divers

No	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
1	Frais de déplacement, hébergement autres				
2	Frais de communications (Téléphone, fax, e-mail)				
3	Matériel Véhicule, ordinateurs, etc.				
4	Logiciels				
	•			Coût mensuel	

7.F.4. Coût reproduction rapport d'activités

No	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
2	Rédaction, reproduction des rapports				
			C	oût mensuel	



# PIECE N° 8: MODELE DE MARCHE

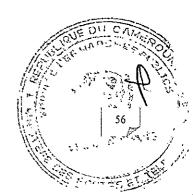


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
----MINISTERE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIC OF CAMEROON	
Peace - Work- Fatherland	

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

	Passé après Appel d'Offres		/LC/MPT/SG/DA	/LC/MPT/SG/DAG/2021		
	Passé après Appel d'Offre	es n°_	/AONO/MPT/CI	PM/2021 du		
TITULAIRE:_						
B.P: à	, Tel Fax :					
N° R.C :	λà					
N° Contribuable	·:					
OBJET: LIEU D'EXEC	UTION : MINPOSTEL					
MONTANT:						
		r		3 -		
	TTC			<u> </u>		
	T.V.A. (19.25 %) HTVA			-		
	AIR (5,5 %)			-		
	Net à mandater					
DELAI DE LIV	/RAISON :					
FINANCEMEN	<b>NT</b> :					
IMPUTATION	Ţ <b>:</b>					
		SOUSCRIT, LE _				
		SIGNE, LE				
		NOTIFIE, LE				
		ENREGISTRE, L	E			



En	tre

L'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Postes et Télécommunications, dénommée ciaprès «Le Maître d'Ouvrage»

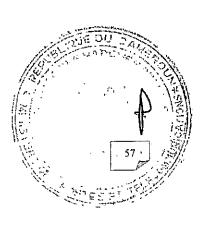
D'une part,

Et

[Indiquer nom et adresse du Prestataire] représenté par [ A préciser ], son [ préciser la fonction ], ci-après dénommé [« Le prestataire »]

### D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



### **SOMMAIRE**

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV: Détail ou Devis Estimatif (DE)



Page et dernière de la lettre	e commande n°/LC	/MPT/SG/DAG/2021
Page et dernière de la lettre Passé après Appel d'Offres	n°_	/AONO/MPT/CIPM/2021 du
• • •		
TITULAIRE :		
MONTANT:		
DELAI:		
	le prestataire	
	(Lu et accepté)	
Yaoundé, le		
	e Maître d'Ouvrage,	
Yaoundé, le		
	Enregistrement	



<u>PIECE N° 9</u> : MODELES DES PIECES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE



# TABLE DES MODELES

Annexe N°1: Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Annexe N°2: Modèle d'intention de soumissionner

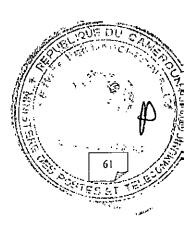
Annexe N°3: Modèle de caution de soumission

Annexe N°4: Modèle de cautionnement définitif

Annexe N°5: Cadre du planning d'exécution;

Annexe N°6 : Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier et de non défaillance.

Annexe N°7: Modèle d'attestation de capacité financière.

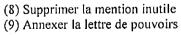


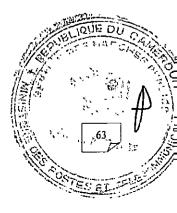
Annexe n° 1: Modèle de déclaration d'intention de soumissionner
Je soussigné,
Nationalité :
Domicile:
Fonction:
En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel
d'Offres National N°[indiquer la nature de la prestation].
Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.
Fait àle
Signature, nom et cachet du soumissionnaire



### Annexe N° 2 : Modèle de soumission

Repr	foussigné
Sous	s le n°
Aprè d'Of	es avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel fres y compris le (s) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'appel d'Offres]
-	Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.
-	Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établissant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à
-	francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
-	M'engage à livrer les fournitures dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
-	Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots).
-	Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n°
nous	Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre
	Fait à
	dûment autorisé à signer les soumissions
	Pour et au nom de <sup>(9)</sup>
(ያነ ፍ፣	apprimer la mention inutile





### Annexe Nº 3: Modèle de caution de soumission

d'Ouvrage »
Attendu que l'entreprise ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du
Nous[nom et adresse de la banque], représentée par
Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire, retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte e soumission;

Où

Si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à fournir ou refuse de signer le marché alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître D'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci –dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses sites.

Signé et authentifié par la banque
à, le
(Signature de la banque)

### Annexe N° 4 : Modèle de cautionnement définitif

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

concerne le présent engagement et ses suites.

Adressée à Madame le Ministre des Postes et Télécommunications, Yaoundé, Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »
Attendu que
Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 5 % du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché.
Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,
Nous
Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.
Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.
Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.
Toute démarche de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.
Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit

camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui

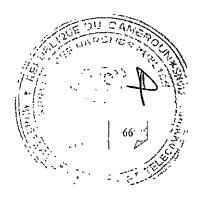
(Signature de la banque)

Signé et authentifié par la banque à....., le ......

# Annexe N° 5 : Cadre du planning d'exécution (à concevoir par le soumissionnaire)

### Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier et de Annexe N°6: non défaillance.

Je	soussigné	,	Directeur	Général	de
l'entreprise	, immatriculée sous	le registre de commerce	N°		du
don1	le siège social est à	,			
Atteste par la j	présente que :				
-	mon entreprise n'a jamais	abandonné l'exécution d'un	marché accou	rs des trois (	03)
	dernières années ;				
-	ne figure pas sur la liste	des entreprises défaillante	s annuellemen	t établie par	le
	Ministère des Marché Publi	cs			
-	n'a pas un marché en cours	de résiliation au MINPOST	EL.		



# <u>PIECES Nº 10</u>: ETUDES PREALABLES

- 1. Ce projet a- t- il fait l'objet d'une étude préalable : Oui
- 2. Date et description
  - 2.1. la date : 2020.
  - 2.2. la description des études : TDR.
- 3. Les quantités de détail estimatif sont-elles compatibles avec l'enveloppe financière disponible? Oui
- 4. Calcul justificatif des quantités fournis par le Maître d'Ouvrage.



# PIECE N°11: LISTES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

### I) BANQUES

- ✓ AFRILAND FIRST BANK
- ✓ BANQUE ATLANTIQUE
- ✓ BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- ✓ BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT NATIONAL (BGFI BANK)
- ✓ BANQUE NATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
- ✓ BANK OF AFRICA CAMEROON (BOA)
- ✓ CITIBANK CAMEROON
- ✓ COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
- ✓ CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK
- ✓ ECOBANK CAMEROON
- ✓ NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC)
- ✓ SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (SCB CAMEROUN)
- ✓ SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
- ✓ STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
- ✓ UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
- ✓ UNITED BANK FOR AFRICA (UBA).

### II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

- ✓ ACTIVA ASSURANCE.
- ✓ AREA ASSURANCES SA
- ✓ ATLANTIQUE ASSURANCES
- ✓ BENEFICIAL GENERAL ASSURANCE
- ✓ CHANAS ASSURANCE.
- ✓ CPA S.A
- ✓ ZENITHE INSURANCE
- ✓ PRO ASSUR S.A.
- ✓ SAAR SA
- ✓ SAHAM ASSURANCES



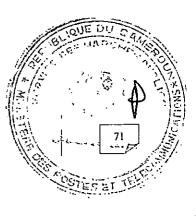
### PIECES N°12 : GRILLE D'EVALUATION

N°	CRITERES	Appréciation
I	CRITERES ELIMINATOIRES	OUI/NON
I.1	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis ;	
I.2	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;	
I.3	Document falsifié ou fausse déclaration;	
I.4	Offre technique comportant le montant de la proposition financière;	
I.5	Offre financière incomplète;	
I.6	Absence d'un prix unitaire quantifié;	
I.7	Capacité financière insuffisante ;	
I.8	Absence de la déclaration de non abandon des prestations ;	
I.9	Note technique inférieure à 75/100 points.	
II	CRITERES ESSENTIELS	NOTATION
II.1	Plan de travail et méthodologie proposés $NB$ : Les appréciations ci-après seront portées par sous-critère : Mauvais <2; bon : $\geq 3 \leq 4$ ; très bon $\geq 5$	/15
II.1.1	Compréhension des TDR (Cohérence entre la note méthodologique et TDR et Observation et suggestion sur les TDR)	/5
II.1.2	Cohérence entre l'organisation du travail et le planning de réalisation des prestations	/5
II.1.3	Cohérence dans la répartition des tâches entre le personnel	/5
II.2	Références des soumissionnaires exécutés au cours des dix (10) dernières années.	/25
	Au moins un (01) projet exécuté dans le développement des applications ou la conception et la mise en service des sites web(12,5 pts/projet).	/25
	Au moins un (01) projet exécutés spécifiquement dans le développement et la mise en service d'une application mobile(12,5 pts/projet).	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
II.3	Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission  NB: Le personnel proposé par le soumissionnaire ne sera évalué que si les justificatifs ci-après ont été produits: copies certifiées des diplômes par l'autorité administrative (gouverneur, préfet ou sous-préfet), attestation de présentation de l'original du diplôme, CV dûment signé et daté par l'expert, attestation de disponibilité pour la mission	/50
II.3.1	Chef de mission: Ingénieur informaticien (BAC + 5), au moins 10 ans d'expérience (Chef de projet) en charge de la gestion et de la coordination du projet ayant conduit au moins 3 missions dans les 5 dernières années dans la définition et la mise en place des systèmes d'information et ayant de solides expérience des solutions internet/intranet, des outils de gestion du site web (CRM, CMS, ERP), des langages de développement web multi-tiers open source et des bases de données relationnelles, des sites et applications web  Expérience générale	/20 RUQUE DU CAAA /10
	Copie du diplôme et attestation de présentation de l'original	705
	Au moins dix (10) ans d'expérience générale (années d'obtention du diplôme)	/05 · 4D

69

<u> </u>		/10
	Expérience spécifique  Avoir conduit au moins quatre (04) projets dans le développement des	
	applications en tant que chef de mission (2,5 points par projet)	/10
II.3.2	Analyste programmeur	
11.5.2	Ingénieur informaticien (BAC+3), ayant une bonne expérience dans le	
	développement d'applications Web, et maitrisant les langages de	/10
	programmation, telles PHP 5, et web java	
	Expérience générale	/05
	Copie du diplôme et attestation de présentation de l'original	/2,5
	Connaissance les langages de programmation, telles PHP 5, et web java. (1,25	
	pts par projet)	/2,5
	Expérience spécifique	/05
	Avoir développé ou participé au développement d'au moins deux (02)	
	applications mobile en qualité d'analyste programmeur	/5 .
II.3.3	> Développeur web10 points	
11.5.5	Ingénieur en génie logiciel (BAC +2), ayant au moins 5 ans d'expérience dans	
	le domaine de conception et de développement des applications web et doté de	10
	très bonne connaissance des langages de développement web multi-tiers open	10
	source et des bases de données relationnelles des TIC et du développement des	
	sites et applications web	
	Expérience générale	/05
	Copie du diplôme et attestation de présentation de l'original	/2,5
	Connaissance des langages de développement web multi-tiers open source et	
	des bases de données relationnelles des TIC. (joindre justificatifs)	/2,5
	Expérience spécifique	/05
}	Avoir développé ou participé au développement d'au moins deux (02) sites web	/05
	(2,5 pts par projet)	
II.3.4	> Développeur mobile androïde5 points	
	Un (01) développeur web (Bac+2) avec une bonne connaissance des TIC et du	/5
	développement de site web et des applications mobile sur androïde.	
	Expérience générale	2,5
	Copie du diplôme et attestation de présentation de l'original	1,25
	Au moins dix ans d'expérience générale (années d'obtention du diplôme)	1,25
	Expérience spécifique	2,5
	Avoir participé au développement d'au moins un site web et au moins une	5
	application mobile sur androïde (1,25 pts par projet)	
II.3.5	Développeur mobile IOS-Apple 5 points	
	Un (01) développeur web (Bac+2) qualifiés avec une bonne connaissance des	/5
	TIC et développement des sites web et des applications mobile sur IOS Apple.	
	(1,25 pts par projet)	
	Expérience générale	2,5
	Copie du diplôme et attestation de présentation de l'original	1,25
	Au moins dix ans d'expérience générale (années d'obtention du diplôme)	1,25
	Expérience spécifique	2,5
	Avoir participé au développement d'au moins un site web et une application	2,5
-	mobile sur IOS Apple (1,25 pts par projet)	
II.4	Moyens techniques, matériels et logistiques du travail	:
	NB: le matériel proposé par le soumissionnaire ne sera évalué que si :	
	- les copies des factures d'achat certifiées du matériel ont été produites ;	TOUE THE CO
	- la carte grise du véhicule de liaison proposé a été certifiée par le serve	TO THE WAR OF THE PARTY OF THE
	émetteur;	18 July 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18
	- le contrat de location certifié assortie de la carte grise du véhicule de liaison	MI MESSEL 3
	proposé a été certifiée par le serve émetteur.	
		70 1 15.
		Stranger John Re Let
		William Town The Line of the Control
	T .	The state of the s

_ <b>*</b>		
	Un (1) ordinateurs	/1
ĺ	Photocopieur, imprimante et scanner (01 point par matériel justifié)	/3
E:	Un (01) véhicule pick-up	/1
II.5	Présentataion de l'offre	/5
	Aganecement des document: présenece d'un sommaire, pagination des docuements, documents rangé dans l'ordre du DAO, docuement séparés par des intercalaires et lisibilité des docuùents produits (0,5pt par item)	/2,5
	Reliure	/2,5
	total	/100



l

4.0 19.50 19.50